



FRANSYLVA Mayenne

Syndicat des Forestiers Privés de La Mayenne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Samedi 27 avril 2019

Rapport moral et d'activité

par le Président Serge de Poix

Chers Amis Forestiers,

Les Administrateurs et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour notre Assemblée Générale 2019. Je tiens à remercier tout particulièrement de leur présence :

- M. Daniel Lenoir, vice-président du Conseil départemental
- M. Laurent de Bertier, directeur général de Fransylva
- Mr Jean Etienne Rime, Président de FRANSYLVA Pays de Loire
- M. Bruno Longa, CRPF
- M. Geoffroy de Lavergnée, expert forestier,
- M. Philippe Besseau, ATLANBOIS,

L'ordre du jour sera le suivant :

09 H 45	Rapport moral et d'activités par le Président du Syndicat,
10 H 00	Rapport financier, par M. Louis-Mery de Bellegarde, Trésorier,
10 H 15	FRANSYLVA National, par M. Laurent de Bertier, Directeur Général,
11 H 00	FRANSYLVA Région, par M. Jean Etienne Rime,
11 H 30	Présentation des subventions par la DRAAF,
12 H 00	Présentation du dossier « Dynamic Bois »,
12 H 15	Cours des bois par M. Geoffroy de Lavergnée,
12 H 30	Questions diverses,
12 H 45	Déjeuner au restaurant de Boulay-les-Ifs,
14 H 15	Visite forestière en forêt de Multonne.

FRANSYLVA53 a le plaisir d'accueillir cette année **15 nouveaux adhérents** ce qui porte notre total à **280** adhérents représentant **21272** ha pour une surface forestière départementale de 38 000 ha.

Merci à ces nouveaux adhérents de nous avoir rejoints ;

Je leur demanderais de bien vouloir se présenter à la fin de mon rapport :

Mme Véronique de Crouy-Chanel, Mme Karine Gouriou, Mme Thérèse Trillon, Mme Véronique Vandebroele pour le GFR le Clairay, Mme Catherine Clémendot, M. Gilles de Mentque, M. Geoffroy de Limerville, M. Xavier Couanon, M. Philippe Merceron, M. Roland Rousseau, M. Jean-Eudes Payen de la Garanderie, M. Jean Luc Samson, M. Bernard Launay, M. Paul Raimbault, M. Pierre Pineau.

Cette augmentation démontre une fois de plus, **le bienfondé** de notre Syndicat pour l'ensemble des propriétaires mais également celui de notre Fédération dont la représentation nationale et internationale est indispensable.

Fransylva & Notre-Dame De Paris

La Fédération compte sur la mobilisation de chacun d'entre nous pour aider à la reconstruction de ce patrimoine national, unique. Elle a ouvert un appel aux dons via sa plateforme « Fondation Fransylva » initiée à la demande de Antoine d'Amécourt avec l'aide de Jean-Etienne Rime en relation directe avec la Fondation du Patrimoine. Ce triste évènement nous met au grand jour le réel intérêt de l'existence d'une fondation, souhait que tu nous as incité à mettre en place il y a 2 ans.

Fransylva national

La tendance générale 2018 est à l'identique de 2017 c'est-à-dire une année relativement satisfaisante pour les cours des bois. Les essences quelles qu'elles soient se sont bien vendues mais plus particulièrement le Chêne par la valorisation du merrain.

Que donnera l'année 2019 ?

A l'export :

- une baisse vers le marché anglais, Brexit oblige,
- un ralentissement de l'économie chinoise.

Marché national :

- les taux bancaires sont au plus bas, ce qui devrait normalement booster la construction mais entre les gilets jaunes et notre gouvernement qui a plutôt tendance à pénaliser les investisseurs, la demande de permis de construire a baissé de 9 % en un an !

Restons positifs et je laisserai à Laurent de BERTIER, le Directeur Général de Fransylva que nous sommes tous ravis d'accueillir, le soin de vous présenter les actions réalisées, elles sont nombreuses et rondement menées sur le plan national et international.

Fransylva régional

Je vous indiquais l'an dernier l'importance d'être représentés également sur le plan régional, les décisions n'étant dorénavant de moins en moins prises dans les départements mais les régions, rapprochement des Régions oblige. Jean-Etienne RIME vous présentera un point de situation des dossiers en cours.

Fransylva 53

Actuellement, l'ensemble des communautés de communes est en pleine réalisation des **PLU**. Pour mémoire, les propriétaires qui n'ont pas de PSG doivent veiller à vérifier que leur bois ne soit pas classé en EBC (Espace Boisé Classé), norme les contraignant à obtenir des autorisations pour chaque arbre abattu.

Autre point, le CRPF étudie la possibilité de reconsidérer la base minimale nombre d'hectares d'un **PSG** qui passerait de 25 ha à 20 ha d'un seul tenant avec une durée de 15 à 25 ans au lieu de 10 ou 20 ans actuellement. Simultanément les documents de « gestion durable volontaire » seraient proposés à partir de 4 ha et non plus 10 ha.

L'objectif de ces modifications serait de sensibiliser les propriétaires à mieux gérer et à mieux valoriser l'intérêt économique et environnemental que représentent nos bois et forêts.

Santé de nos forêts en France

L'an dernier, je vous évoquais les 1ers cas de la « bande rouge » sur les Pin Laricio, celle-ci persiste dans une proportion moindre (ralentissement de la croissance de l'arbre).

Les Epicéas sont à leur tour attaqués par le développement ultra rapide du scolyte (dépérissement total de l'arbre). On estime à 3 millions de m³ à abattre prochainement.

Chaque propriétaire de cette essence doit donc impérativement mettre en place une surveillance régulière et ne pas hésiter à faire immédiatement une demande dérogatoire de coupe exceptionnelle auprès du CRPF.

Journée internationale de la forêt

L'Organisation des Nations Unies a célébré le 23 Mars dernier la Forêt sous le thème : « **les forêts et l'éducation** ».

La Fédération incitait fortement les syndicats à organiser cette journée afin de faire découvrir au grand public les richesses des forêts.

Fransylva 53 n'est pas en reste répondant à cette demande depuis maintenant plus de 10 ans au travers de son annuel « Rallye des Ecoles » !

Le vendredi 7 Juin 2019, il se tiendra chez Monsieur Hervé KEMLIN, en forêt de Charnie, avec plus de 200 enfants de classes primaires. Nous recrutons pour encadrer, assurer la sécurité et bon déroulement de cet évènement. Merci par avance de votre participation et de vous faire connaître auprès de Gilles de St Luc.

Permis de chasser

Vous avez très probablement suivi le dossier de la baisse du prix du permis de chasse applicable en 2019... excellente nouvelle pour nos amis chasseurs ! mais car il y a toujours un « mais », je souhaite attirer votre attention sur le fait que cette proposition fort alléchante risque d'être compensée par une taxe à l'hectare forestier pour le droit de chasse supportée par le propriétaire.

Déclarations fiscales au titre de 2018 :

La Fédération a obtenu le renouvellement de la déduction des travaux forestiers ou acquisition dont le plafond s'élève à 12 500 €/an pour un crédit d'impôts (soit 18 % ou 25 %) pouvant aller jusqu'à 3 125 €/an pour un couple.

Le texte de loi indique :

Le taux du crédit d'impôt est de **18%**. Cependant, pour les bénéficiaires adhérents à une organisation de producteurs et les bénéficiaires membres d'un groupement d'intérêt économique et environnemental forestier, ce taux est porté à **25%**.

Rapport financier 2018

M. Louis MERY de BELLEGARDE, trésorier, présente les comptes annuels de l'année 2018.

Le total des recettes s'élève à 27208,20 € et les charges sont de 24348,30 € soit un bénéfice de **2859,90 €**.

Approbation des comptes à l'unanimité.